

**Samedi 9 juin 2018 à Auxerre dans l'Yonne**

21<sup>ème</sup> édition

**BULLETIN D'ENGAGEMENT**

Toute inscription non accompagnée du règlement par chèque ne sera pas prise en compte.

**1 par personne**  
photocopie acceptée

En vous inscrivant à l'avance, vous bénéficiez d'une réduction sur l'engagement, d'un accueil privilégié aux inscriptions et de votre plaque de cadre numérotée et nominative offerte.


Tout bulletin reçu incomplet, illisible ou après le 14 mai 2018 ne sera pas pris en compte. Votre inscription devra alors se faire sur place le 9 juin.

**Parcours :**  cocher la case correspondant au parcours choisi

Cyclo Rando Route			Départ Auxerrexpo		VTT Rando		Départ Auxerrexpo		Rando pédestre		Départ Auxerrexpo		
<input type="checkbox"/>	200 km	Allure Libre	<input type="checkbox"/>	7h00	<input type="checkbox"/>	75 km	<input type="checkbox"/>	7h15	<input type="checkbox"/>	20 km	Rando fléchée	<input type="checkbox"/>	7h30
<input type="checkbox"/>	160 km	Allure Libre	<input type="checkbox"/>	8h00	<input type="checkbox"/>	60 km	}	8h30	<input type="checkbox"/>	12 km	Rando accompagnée	<input type="checkbox"/>	8h45
<input type="checkbox"/>	130 km	Allure Libre	<input type="checkbox"/>	9h30	<input type="checkbox"/>	40 km			<input type="checkbox"/>	6 km	Rando accompagnée	<input type="checkbox"/>	14h20
<input type="checkbox"/>	85 km	SPECIALE GRIMPEURS Allure Libre	<input type="checkbox"/>	10h00	<input type="checkbox"/>	20 km		14h00					
<input type="checkbox"/>	100 km	Allure Libre	<input type="checkbox"/>	11h00	Parcours fléchés et/ou balisés								
<input type="checkbox"/>	80 km	Allure Libre	<input type="checkbox"/>	12h00	<b>Circuit (4 étapes en 4 jours) "découverte patrimoine"</b>  du vendredi au lundi, roulez tranquille à la découverte du patrimoine Renseignements et inscription : <a href="http://www.tourisme-yonne.com">www.tourisme-yonne.com</a>								
<input type="checkbox"/>	60 km	Allure Libre	<input type="checkbox"/>	13h00									
<input type="checkbox"/>	40 km	Allure Libre	<input type="checkbox"/>	13h30									
<input type="checkbox"/>	20 km	Promenade accompagnée	<input type="checkbox"/>	14h15									
<input type="checkbox"/>	12 km	Promenade accompagnée	<input type="checkbox"/>	14h30									

Parcours fléchés

**port du CASQUE OBLIGATOIRE sur tous les parcours Route et VTT**



**Pour tous : remise des récompenses à 17h30 et vin d'honneur**

**Montant de l'engagement** (ravitaillements, diplôme et journal L'Yonne Républicaine (lundi 11/06) pour tous) :

**Parcours Cyclo (sauf 12 et 20 km) et VTT** : licenciés toutes fédérations = 9 € non licenciés = 12 €  
 → pour ces parcours, si inscription sur place le 9 juin 2018 → = 11 € = 15 €

**Parcours Cyclo 12 et 20 km :** licenciés toutes fédérations = 5 € non licenciés = 6 €

**Randos pédestres :** licenciés toutes fédérations = 3 € non licenciés = 4 €

**Tous parcours pour les Jeunes d'au moins 6 ans** nés à partir de 2001 = **gratuit** (autorisation parentale obligatoire)

**Mes coordonnées** → **MERCI D'ÉCRIRE EN MAJUSCULES**

Licencié : OUI  NON  Numéro de licence : \_\_\_\_\_

Fédération : UFOLEP  FFC  FFCT  FSQT  AUTRE \_\_\_\_\_

→ si licencié, joindre **obligatoirement** la photocopie de votre licence (à défaut, le tarif non licencié sera imposé)

Club ou Entreprise (nom complet) : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Mr  Mme  Mlle  Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

→ pour les mineurs de 6 à 18 ans : une autorisation parentale est **obligatoire**

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ e-mail : \_\_\_\_\_

➤ Un **repas buffet froid à 11 €** est proposé aux participants et aux accompagnateurs (**sur réservation**) et sera servi sur place à Auxerrexpo.

Je commande ..... repas à 11 € = ..... € (règlement joint obligatoire)

Je joins **obligatoirement** la photocopie de ma licence (si licencié)

Je joins **obligatoirement** une enveloppe timbrée (pour confirmation de mon inscription et mon (mes) ticket(s) repas).

Je joins un chèque de ..... Euros (engagement + repas éventuel) établi à l'ordre de **AJA La Franck Pineau**.

L'ORGANISATEUR SOUSCRIT UNE RESPONSABILITE CIVILE POUR LES PARTICIPANTS REGULIEREMENT INSCRITS. IL EST CONSEILLE A CHACUN DE PRENDRE UNE ASSURANCE COMPLEMENTAIRE.

**La participation à La Franck Pineau vaut acceptation pleine et entière du Règlement (document imprimé au verso de ce bulletin) et je déclare en avoir pris connaissance.**

**Bulletin et chèque à renvoyer avant le 14 Mai à :**

**Nathalie PREUD'HOMME**  
5, rue de Lamsheim  
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE

Fait à \_\_\_\_\_, le ... / ... / 2018

**signature** (obligatoire)

Ce bulletin d'engagement est également téléchargeable sur notre site Internet [www.lafrackpineau.fr](http://www.lafrackpineau.fr)

N° participant :  
si inscription  
sur place

# RÈGLEMENT DE "LA FRANCK PINEAU" - 9 JUIN 2018

Version 2018-V4 validée en Comité Directeur de la Section AJA La Franck Pineau le 6 février 2018

**Article 1 :** L'AJA La Franck Pineau, section de l'AJA Omnisports, organise annuellement, sous l'égide de l'UFOLEP, une manifestation sur une journée intitulée "LA FRANCK PINEAU" regroupant des randonnées cyclotouristes, VTT et pédestres, sans chronométrage et sans classement. Elle est inscrite au calendrier UFOLEP des sorties cyclotouristes et a lieu traditionnellement le 2<sup>ème</sup> samedi du mois de juin.

**Article 2 :** Cette manifestation est ouverte à toute personne, y compris handisport, âgée d'au moins 6 ans. Les mineurs doivent obligatoirement fournir une autorisation parentale. Seules peuvent participer les personnes valablement inscrites auprès de l'organisateur. A défaut, la responsabilité de ce dernier ne saurait être engagée.

**Article 3 :** Toute participation est subordonnée à l'absence de contre indication(s) médicale(s) s'opposant à la pratique des activités proposées. Il est de la responsabilité de chaque participant de prendre, à cette fin, toute disposition préventive.

**Article 4 :** L'inscription est individuelle et peut se faire à l'avance ou le jour même. Le bulletin d'engagement est, dès le mois de janvier, adressé par voie postale ou courrier électronique à chaque participant des années antérieures et disponible en téléchargement sur le site Internet [www.lafranckpineau.fr](http://www.lafranckpineau.fr). Les inscriptions faites le jour même sont réalisées informatiquement par les hôtesses du pôle « inscriptions ».

**Article 5 :** Les préinscriptions se font par voie postale avant la date limite indiquée sur le bulletin d'engagement et sur le site Internet [www.lafranckpineau.fr](http://www.lafranckpineau.fr) à savoir 4 semaines avant le jour de la manifestation. Tout bulletin reçu après cette date butoir ou non individuel n'est pas pris en compte.

**Article 6 :** Les tarifs d'inscription, volontairement bas, sont fixés par l'organisateur et différents selon les parcours, la présentation ou non d'une licence (toute fédération sportive), la préinscription ou non et l'âge du participant (mineur ou non). L'inscription pour les mineurs de moins de 18 ans est gratuite.

**Article 7 :** Les participants peuvent faire 1 ou plusieurs parcours (100 km route et 12 km route par exemple pour accompagner leur enfant). Seule l'inscription pour le plus grand parcours est perçue.

**Article 8 :** Un participant inscrit sur un parcours peut changer de parcours s'il le souhaite, avant le départ ou en cours (en cas de défaillance physique ou matérielle par exemple). Aucune obligation de se signaler à l'organisateur n'est imposée.

**Article 9 :** Tous les parcours cyclo et VTT sont fléchés (marquage au sol ou balisage). Les parcours de randonnée pédestre 6 et 12 km sont accompagnés par des personnes habilitées, le 20 km est fléché. Les parcours de marche nordique sont encadrés par des personnes habilitées.

**Article 10 :** Une feuille de route détaillée pour chaque parcours (cyclo et VTT) est remise à chaque participant avant les départs. Les numéros d'appel d'urgence spécifiques en cas d'accident ou d'incident y figurent.

**Article 11 :** Les consignes de sécurité et de protection de l'environnement sont données à chaque départ.

**Article 12 :** Une plaque de cadre ou badge "tour de cou" pour la randonnée pédestre et marche nordique est remise à chaque participant. L'apposition sur le vélo de manière visible (guidon) ou le port du badge est obligatoire. Le non respect de ces consignes entraîne l'exclusion du participant.

**Article 13 :** Le port du casque à coque rigide est obligatoire sur l'ensemble des parcours cyclo et VTT. L'organisation prête un casque (contre caution) à toute personne non pourvue. Aucun départ ne sera autorisé en cas de non port.

**Article 14 :** L'organisateur prend toute disposition pour assurer le secours aux personnes en cas d'accident par la présence, sous convention, d'une équipe médicale disposant du matériel adapté à tous terrains, d'une ambulance médicalisée et d'un médecin urgentiste. Le numéro d'appel figure sur tous les supports remis à chaque participant. L'organisateur a également contracté une assurance spécifique à cette manifestation. Au titre de ce contrat, le participant régulièrement inscrit, actuellement licencié ou non à l'UFOLEP, bénéficie des garanties d'assurance suivantes : responsabilité civile, défense et recours. Il est conseillé aux participants de prendre une assurance Individuelle Accident pour couvrir les dommages corporels qu'il pourrait subir.

Le cas échéant, toute déclaration de sinistre devra être faite à l'organisateur dans les 48 heures.

**Article 15 :** "LA FRANCK PINEAU" n'étant pas une compétition mais une randonnée empruntant des routes ouvertes à la circulation, les participants ne bénéficient en aucun cas d'une priorité de passage. Ils se doivent :

- d'appliquer les dispositions du Code de la route et celles prises par les autorités locales compétentes,
- de respecter les consignes verbales ou écrites de l'organisateur,
- d'exécuter les injonctions des services de police ou de gendarmerie données dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation routières.

La responsabilité du participant demeure pleine et entière en cas de non respect à ces dispositions, prescriptions, consignes et injonctions.

**Article 16 :** Les cycles utilisés par les participants sont mus par la force musculaire, équipés conformément aux dispositions du Code de la route et en état de fonctionnement, notamment au niveau des organes de sécurité et de freinage.

**Article 17 :** Des points de ravitaillements sont organisés sur chaque parcours. Ils sont signalés sur les feuilles de route et indiqués sur les routes. Les participants sont tenus d'en respecter les lieux, des poubelles identifiées y étant installées. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation. Il est conseillé de ne laisser aucun objet de valeur visible et de surveiller son vélo.

**Article 18 :** Lors de la remise des prix, des lots sont offerts par tirage au sort parmi les participants obligatoirement présents et ayant déposé leur ticket remis à l'inscription dans l'urne prévue à cet effet à l'entrée des gradins.

**Article 19 :** Des Espaces Partenaires, Santé, Artisanat et Spécialités régionales sont implantés au cœur d'Auxerreexpo à disposition de toute personne. La fréquentation de ces Espaces est largement conseillée.

**Article 20 :** Chaque participant, accompagnateur ou visiteur est tenu de respecter le site de la manifestation, les routes et chemins empruntés et plus généralement l'environnement.

**Article 21 :** Un parking est ouvert à l'intérieur d'Auxerreexpo dès 6h du matin à l'intention des participants. Les emprunteurs doivent y suivre les indications du personnel bénévole de l'organisation pour se garer. Les camping-cars ne peuvent pas s'y garer pour la nuit.

**Article 22 :** L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation hors ou dans les véhicules. Il est conseillé de ne laisser aucun objet de valeur visible et de surveiller ses biens et objets personnels. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant.

**Article 23 :** L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation, si des faits climatiques ou techniques rendent impossible son bon déroulement ou si les autorités municipales ou préfectorales le demandent.

**Article 24 :** Tout participant autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les résultats et les images fixes ou audio-visuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de la manifestation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

**Article 25 :** Le Règlement est lisible et téléchargeable sur le site Internet de "LA FRANCK PINEAU" ([www.lafranckpineau.fr](http://www.lafranckpineau.fr)). Des exemplaires seront affichés en grand format à l'entrée du site de la manifestation.

**Article 26 :** La participation à "LA FRANCK PINEAU" vaut acceptation pleine et entière de ce Règlement. Les participants s'inscrivant par avance l'auront reçu ou téléchargé avec leur bulletin d'engagement et attesteront en avoir pris connaissance en le signant. Ceux s'inscrivant le jour même se verront remettre un exemplaire après le passage en caisse et devront obligatoirement y apposer leur numéro de participation et leur signature avant de recevoir leur plaque de cadre ou badge pour les randonneurs.

Je déclare avoir pris connaissance du Règlement de "LA FRANCK PINEAU" le ..... / ..... / 2018

Signature  
obligatoire